

Image not found or type unknown



## Divulgence de correspondances privées

Par **bervi**, le **02/07/2014** à **15:17**

Bonjour.

j'ai eu l'audace de contester une décision d'assemblée.le syndic, acceptant toutefois de rectifier le procès verbal a publié, pour sa défense à l'ensemble des copropriétaires sans mon autorisation une correspondance que j'avais adressée au conseil syndical

l'article 226-15 peut il être utilisé dans ce cas?

même au cas où le destinataire aurait donné ce courrier au syndic pour l'en informer